

Parents d'élèves délégués :

Le rôle des parents délégués est de faciliter les relations entre les parents d'élèves et les enseignants.



Ils siègent aux conseils d'école et assistent aux commissions cantine et au comité de pilotage du centre de loisir, 3 conseils d'école ont lieu dans l'année.

L'élection des représentants des parents d'élève a lieu en octobre. Les parents qui souhaitent se présenter aux élections doivent se rapprocher du directeur de l'école concernée (élémentaire ou maternelle) dès le mois de septembre.

Chaque parent d'élève peut voter.

Il y a dans chaque école autant de représentants et de suppléants qu'il y a de classes. Les représentants et les suppléants sont élus pour la durée de l'année scolaire.

Les parents d'Elèves en partenariat avec l'ALAE, la Mairie de Seilh et Toulouse Métropole ont mis en place un service PEDIBUS une fois par semaine avec un parcours spécifique et arrêts. L'objectif ? Sensibiliser les enfants scolarisés à l'environnement, sécurité routière et santé...



Vous pouvez utiliser l'adresse Mail des parents délégués pour Communiquer avec eux → seilhparentsdelegues@gmail.com

Bienvenue à l'école Léonard de Vinci à Seilh !



LIVRET D'ACCUEIL SEPTEMBRE 2022

*Vous allez inscrire votre enfant à l'école ?
Vous trouverez dans ce livret les informations dont vous avez besoin au sujet de l'école et les activités associées.*

Ecole Maternelle et Ecole Élémentaire
Allée de l'Europe
31840 SEILH

Présentation :

Le groupe scolaire Léonard de Vinci, construit en 2010, est constitué de deux écoles, l'école maternelle et élémentaire accueille 211 enfants (2021/2022), de la petite section et au CM2.

Ecole Maternelle :



L'école compte actuellement 3 classes.

Elle dispose des équipements suivants :

- 1 dortoir pour les enfants de PS, ainsi que les enfants de MS ayant encore besoin de faire la sieste
- 1 bibliothèque
- 1 salle de motricité
- 1 cour de récréation (avec vélos, trottinettes ...)
- 1 aire de jeux (toboggan...)

Toutes les salles disponibles sont mutualisées ALAE et instituteurs

Directeur : M. MONTEIL

Tél : 05.61.59.53.59

Mail : ce.0312312v@ac-toulouse.fr



Les différents temps de la journée :

Temps périscolaire ALAE		Temps scolaire
Accueil et activités	7h30-8h50	
	8h50-9h	Accueil des élèves
	9h-12h	Matinée de classe
Repas et activités ALAE	12h-13h45	
	13h45-13h55	Accueil des élèves
	13h55-16h10	Après-midi de classe
Accueil et activités ALAE	16h10-18h40	

Inscriptions à l'école :



Les inscriptions se font en deux temps :

1. Vous devez d'abord retirer un dossier et obtenir un certificat d'inscription à la mairie.
2. Ensuite prendre rendez-vous à l'école pour l'admission.

Les documents sont téléchargeables sur le site de la Mairie.

Pièces à fournir pour l'inscription en mairie :

- livret de famille
- attestation de domicile (facture EDF, ...)
- carnet de santé faisant état des vaccinations obligatoires
- certificat de radiation émanant de l'école d'origine (en cas de changement d'école)
- jugement (pour les parents divorcés)
- pièce d'identité des responsables légaux
- photo de l'enfant
- attestation CAF
- RIB

- Mandat SEPA renseigné et signé si vous souhaitez payer les factures de restauration scolaire par prélèvement automatique.

Les questions que vous vous posez peut-être lors de la première inscription de votre enfant à l'école :

- Comment se passe la sieste ?



Tous les enfants de PS peuvent faire la sieste (ils ont accès au dortoir en priorité), ainsi que les enfants de MS qui en ont encore besoin. Les animatrices de l'ALAE accompagnent les enfants au dortoir et sont rejointes par les ATSEM qui surveillent la sieste.

Les enfants sont couchés après le repas à 13h. Les enfants peuvent amener leur doudou et leur sucette.

Les matelas et draps de dessous sont fournis par l'école. Les familles doivent prévoir une couverture ou un sac de couchage et une taie d'oreiller. Avant chaque période de vacances, les affaires sont rendues aux parents pour être lavées.

- Comment se passe le goûter ?



Si votre enfant est à l'ALAE après l'école, vous devez lui fournir son goûter. C'est le cas également si votre enfant est inscrit à l'ALAE du mercredi après-midi.

- Si mon enfant est malade ?

En cas de maladie, votre enfant ne peut pas être accueilli à l'école. Vous devez appeler l'école pour prévenir de son absence.



Les enseignants et les animateurs ne sont pas autorisés à donner de médicaments aux enfants en dehors d'un PAI (Projet Accueil Individualisé : pour les enfants atteints de maladie chronique, d'allergie... la demande doit alors être faite par la famille).

Ecole Élémentaire :



L'école compte 6 classes, du CP au CM2. Et un dispositif ULIS. Elle dispose également des équipements suivants :

- 1 bibliothèque et salle ZEN ALAE
- 1 salle Ludothèque ALAE
- 1 Grande salle ALAE

- 1 salle de motricité
- 1 cour de récréation
- terrains de sport et city stade à proximité

Toutes les salles disponibles sont mutualisées ALAE et institutrices

Directrice : Mme CEZERAC
Tél : 05.61.59.08.67
Mail : ce.0310899j@ac-toulouse.fr

Horaires des écoles :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
Matinée : 09h00 à 12h00
Après-midi : 13h55 à 16h10

Mercredi :



Matinée : 09h00 à 12h00

Les enfants sont pris en charge par les enseignants à partir de 08h50 le matin, et de 13h45 l'après-midi.

Aide aux devoirs pour l'élémentaire

Les Mardis et jeudis, à ce jour, une animatrice ALAE est détachée pour aider les enfants qui restent à l'ALAE du soir de 17h à 18h à faire leurs devoirs.



Transports scolaires :

Les élèves de la maternelle et de l'élémentaire peuvent bénéficier d'un service de transports scolaires gratuit, financé par le Conseil Départemental.

Une accompagnatrice est présente dans le bus le matin et mercredis midis (personnel de mairie travaillant à l'école). Une animatrice de l'ALAE s'occupe du soir. Une organisation commune est mise en place par les 2 services pour accompagner les enfants en toute sécurité. Elles installent les enfants et attachent leur ceinture de sécurité. Un règlement intérieur est donné aux enfants et parents pour une sensibilisation à la sécurité dans les transports en commun. Elles les accompagnent de la descente du bus jusqu'à l'école.

Les horaires, le plan du circuit, ainsi que les conditions d'utilisation sont disponibles sur le site de la mairie dans la rubrique Enfance et Jeunesse. Les inscriptions se font directement sur le site du Conseil départemental.



Restauration scolaire :

La restauration scolaire, située dans les locaux de l'école, est gérée par la Mairie.

Un prestataire est en charge de l'élaboration et de la livraison de repas équilibrés, qui sont mis en température dans les cuisines de l'école.

Les animateurs de l'ALAE proposent aux enfants des animations et autres sensibilisations durant le repas. Le personnel communal assure le service.

Les familles doivent inscrire leurs enfants en mairie, auprès du régisseur cantine.

Contact : 05.61.59.86.21. / etacivil@mairie-seilh.fr

Vous trouverez les modalités d'inscription, les tarifs des repas, ainsi que les menus sur le site de la Mairie dans la rubrique Enfance et Jeunesse.

Les factures mensuelles sont payables par carte bancaire (via le portail famille), par chèque ou espèces auprès de la mairie ou par prélèvement automatique.

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)



L'ALAE est situé dans l'école. Il accueille les enfants avant la classe **de 7h30 à 8h50**, pendant la pause méridienne, **de 12h à 13h45** et le soir après l'école **de 16h10 à 18h40**. Le Service ALAE est composé de 20 animateurs hors vacances scolaires.

L'ALAE accueille également les enfants les mercredis après-midi **de 12h à 18h30**. Les parents peuvent venir récupérer ou emmener leurs enfants **de 13h à 13h30**. Les inscriptions pour l'ALAE du mercredi midi et/ou après-midi se font par le portail LE&CGS (espace parents).



Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est ouvert pendant les périodes de vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hivers, Printemps, Eté). Des fermetures sont prévues une semaine à Noël et une semaine au mois d'Aout.

Les inscriptions pour l'ALSH des vacances se font par le portail LE&CGS (espace parents).

L'ALAE & L'ALSH de Seilh sont en DSP (Délégation de Service Public).

La Mairie de Seilh alloue à Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud l'organisation et le suivi du service périscolaire. Un Projet pédagogique Global du service Enfance et règlement intérieur sont ainsi constitués. L'objectif Global est l'épanouissement de l'enfants de 3 à 11 ans et la sécurité physique et affective avec des axes d'interventions orientés vers la socialisation, citoyenneté, sports, cultures, développement durable & environnement, partenariats, laïcité, projets spécifiques, préventions, parentalité, passerelles, évènementiels, inclusion.... Le service s'occupe également de divers dispositifs, CLAS, PEDT, CTG....

L'ALSH propose également des séjours hivers et Eté de 3 à 11 ans... et parfois aux printemps également...

La facturation ALAE s'organise également avec un portail LE&CGS spécifique dédié (espace parents).

Renseignements et inscriptions portail : maternel-seilh@lecg.org

Service d'Accompagnement aux activités associatives de SEILH

Dans le cadre du PEDT, un animateur de l'ALAE mercredi accompagne les enfants aux activités proposées par différentes associations de Seilh.

Les parents ont tout le mois de septembre de l'année en cours pour s'y inscrire.

Le début de l'accompagnement est prévu le Lundi 3/10/2022.

Marion RASTOUIL - Directrice ALAE/ALSH maternel

maternel-seilh@lecg.org (facturation, RH, Comptabilité...)

Frederic COSTAMAGNA Directeur ALAE/ALSH élémentaire

elementaire-seilh@lecg.org (réseaux, partenariats, recrutements, PEDT, CTG...)

Tél. 05 61 59 53 50

06 32 218 291 / 07 63 78 39 89

